



**HAL**  
open science

# De l'État royal à l'État colonial à Madagascar : Ruptures et continuités des politiques économiques (fin XIXe-début XXe siècle)

Samuel F. Sanchez

► **To cite this version:**

Samuel F. Sanchez. De l'État royal à l'État colonial à Madagascar : Ruptures et continuités des politiques économiques (fin XIXe-début XXe siècle). Razafindrakoto M.; Roubaud F.; Wachsberger J.-M. Madagascar, d'une crise l'autre : ruptures et continuité, Paris, Karthala-IRD., 2018. halshs-02079018

**HAL Id: halshs-02079018**

**<https://shs.hal.science/halshs-02079018>**

Submitted on 25 Mar 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Chapitre 4

### De l'État royal à l'État colonial à Madagascar :

#### Ruptures et continuités des politiques économiques (fin XIXe- début XXe siècle)

Samuel F. Sanchez

Une des originalités de la trajectoire de Madagascar est d'avoir vu se développer, dès les années 1820, un État aux ambitions nationales doté d'une administration centralisée maniant l'écriture et le chiffre. Cet État constitua des fonctions régaliennes, dont une des plus importantes fut le développement de systèmes fiscaux structurés, lui assurant des ressources vitales pour sa souveraineté. Dans la seconde moitié du XIXe siècle, avec des pics en 1883-1885<sup>39</sup> puis en 1895, Madagascar fit face à la pression économique euro-américaine et à la poussée géopolitique de la France impériale. L'État malgache perdit peu-à-peu sa marge de manœuvre politique à mesure qu'il perdit le contrôle de l'extraversion de son économie. En 1896, l'annexion par la France apparaît comme une rupture déterminante, entraînant une crise politique, économique et sociale d'ampleur inégalée. Avec le développement d'un mercantilisme agressif décidé par la France métropolitaine, l'État colonial ne dispose plus que de la production et du commerce intérieurs comme ressource, et prolonge les dispositifs royaux en matière de fiscalité. Il perpétue et optimise le fonctionnement prédateur, développé à l'époque du Royaume, eu égard à l'économie intérieure et à la population paysanne.

L'objectif de ce chapitre est d'envisager l'évolution de l'économie politique malgache en posant la question des ressources économiques utilisées par l'État royal, puis colonial pour administrer la Grande Île. Il s'agit de comprendre comment le passage du royaume à la colonie engendre une crise profonde qui bouleverse les rapports économiques et sociaux au sein du pays. Quelles furent les ressources utilisées par l'État à Madagascar, quelle fut la place du commerce extérieur dans ses revenus et quelle réciprocité pouvait percevoir de l'État la population ? Le parti pris de ce chapitre est d'envisager les ruptures et continuités des rapports des structures politiques de Madagascar à l'économie. Pour ce faire, il s'agit de se soustraire à une périodisation, qui sépare la période précoloniale et la période coloniale. La fiscalité de l'État royal au XIXe siècle se caractérise par un système hybride, mêlant système tributaire non marchand et fiscalité monétarisée d'inspiration euro-américaine. L'État colonial perçoit quant-à lui ses ressources de la production intérieure et l'emprunt, en laissant l'économie d'exportation en franchise. L'analyse de la transition pré-

---

<sup>39</sup> Après la Première guerre Franco-malgache de 1883-1885, et jusqu'en 1895, des résidents français furent installés dans les grandes villes malgaches, pour y exercer un droit de contrôle, en particulier sur les douanes (Paillard, 1991).

coloniale/coloniale nous montre que l'autonomie de l'État royal merina était en grande partie fondée sur sa capacité à contrôler le commerce extérieur. Elle montre aussi que c'est le monde paysan qui paya le prix fort de la crise suscitée par la formation de l'État colonial.

## **I.- Extraversion économique et fiscalité de l'État malgache (2<sup>e</sup> moitié du XIXe s.)**

### ***IA - Flux et reflux de la pénétration économique européenne***

Le Royaume de Madagascar<sup>40</sup> au XIXe siècle a souvent été perçu comme un acteur visant à moderniser les structures sociales et économiques du pays. L'idée qui se dégage de la bibliothèque coloniale ou de l'historiographie « nationaliste », consiste à présenter le Royaume de Madagascar comme une construction politique incarnant soit un État hybride non abouti, première étape vers une modernité occidentale ; soit un rempart qui tenta tant bien que mal de sauvegarder l'autonomie de la Grande Île face aux impérialismes<sup>41</sup>.

Au-delà de l'image d'Épinal d'un Royaume de Madagascar luttant contre les grandes puissances impériales de l'époque en tentant vainement de moderniser son appareil d'État et son économie, on remarquera que tout au long du XIXe siècle, l'influence économique euro-américaine a connu des flux et des reflux.

Schématiquement, à une période de relative ouverture sous le règne expansionniste de Radama Ier (1810-1828), succède une période de fermeture et de protectionnisme économique sous l'ère de Ranavalona Ière (1828-1861). À ce règne conservateur succède celui de Radama II (1861-1863), lecteur de Thomas Paine, influencé par un libéralisme d'inspiration saint-simonienne et libre échangiste (Raison-Jourde, 1991 : 245 et ss.), qui tenta d'ouvrir l'économie malgache aux Européens, en en livrant des pans entiers à des compagnies européennes privées (charte Lambert, charte Caldwell). La période 1862-1895 se confond avec le gouvernement du Premier Ministre Rainilaiarivony, qui maintint sous son contrôle les reines de Madagascar et qui développa un système oligarchique jouant à la fois sur la protection de certains secteurs de l'économie tout en assurant de profondes connexions et concessions au commerce international. Des hommes d'affaires dotés d'importants capitaux, comme l'anglais Kingdon ou le français Suberbie, parvinrent à se bâtir de petits empires commerciaux et concessionnaires, en s'appuyant sur le régime ministériel de Rainilaiarivony (Raison, 1984, t.2 : 267).

Au XIXe siècle, la situation politique de Madagascar est donc déjà marquée par une dépendance de plus en plus marquée aux réseaux du commerce international (essentiellement basée sur l'exportation de produits bruts et l'importation de produits manufacturés). Le vieux tissu de petite industrie qui faisait la force de l'Imerina jusqu'au début du XIXe s. entre d'ailleurs en crise à partir du milieu du siècle (Campbell, 2005 : 79 et ss.). L'industrie cotonnière et soyeuse, la petite métallurgie, si florissantes au début du XIXe s. subissent la concurrence des produits manufacturés européens ou américains, de faible coût, qui arrivent en masse, comme sur tous les marchés africains et asiatiques à cette époque (Jacob, 1989). L'engouement des Malgaches pour le mode de vie euro-américain induit une révolution de la consommation, qui s'étend dans des strates sociales de plus en plus larges, en particulier dans les villes (Raison-Jourde, 1991 : 239 et ss.). La multiplication des passeurs

---

<sup>40</sup> Le « Royaume de Madagascar » est un État élaboré dans les Hautes Terres de Madagascar, dans la région de l'Imerina. En 1817, le Royaume Merina est reconnu par la Grande-Bretagne comme souverain de l'ensemble de l'île de Madagascar, alors qu'il n'était qu'un royaume parmi d'autres. Dès lors, le terme officiel pour désigner cet État devient « Royaume de Madagascar », bien que cet État n'ait jamais contrôlé l'ensemble de la Grande Île.

<sup>41</sup> Pour les évolutions de l'historiographie malgache, voir Nativel (2004).

culturels et les progrès de l'instruction chrétienne en particulier véhiculent des normes nouvelles de consommation (habits, etc.) qui favorisent les importations de produits manufacturés au détriment de la production locale (Jacob, 1977). Dès le XIXe siècle, Madagascar, comme l'Afrique orientale, entre dans une mondialisation culturelle et économique de plus en plus polarisée par le monde euro-américain (Pretholdt, 2008 ; Sanchez, 2013).

### **IB - Fiscalité de l'État royal**

L'essentiel des ressources de l'État royal provenait d'un système politico-économique très complexe, organisé autour des liens de dépendances qui soudaient les différents segments de la société malgache au pouvoir central. Un système tributaire était au cœur des échanges, en particulier en Imerina *enin toko* (l'Imerina des six districts), cœur du Royaume, mais aussi dans les différentes provinces *tanindrana*<sup>42</sup>. Ainsi les communautés lignagères intégrées dans le Royaume devaient verser régulièrement aux représentants locaux du pouvoir ou parfois directement au souverain des biens en nature ou en numéraire. La nature tributaire des liens était ainsi au centre des rapports entre pouvoir et économie. Le principal impôt tributaire était le versement du *hasina*, impôt généralement composé d'une piastre non coupée (*vola tsivaky*), offert au souverain en hommage par les groupes lignagers. D'autres types d'impôts rejoignaient cette conception du lien tributaire. Lors du *fandroana* (cérémonie du bain), des centaines de bœufs étaient portés à Manjakamiadana par différentes collectivités pour y être ensuite redistribués entre des groupes directement au service de la reine, notamment des serviteurs royaux (Catat, 1895 : 270). Un système de redistribution formait des liens économiques d'échange interrégionaux qui consolidaient le territoire politique de la monarchie. Des communautés parfois relativement éloignées de la capitale, comme certains lignages Sihanaka, organisaient des convois annuels pour acheminer à la capitale des denrées spécifiques, comme du bois de chauffe (rare en Imerina), ou du poisson pêché dans l'Alaoatra (Giro, 1898). Certains groupes Bezanozano fournissaient quant à eux un tribut annuel en *zozoro* (herbacée de type souchet) et en nattes, etc. (Maillard, 1898). Parmi ces échanges qui liaient à la fois les besoins fiscaux de l'État et l'ordre symbolique du pouvoir segmentaire se trouvait en particulier le tribut du *vodihena* (arrière train de bœuf) que devait offrir aux représentants locaux du souverain tout sujet qui abattait une tête de bétail.

À côté de ces tributs en produits, le *fanompoana* (littéralement le « service », l'impôt de travail), était une ressource essentielle, non monétaire, pour le Royaume. Il bénéficiait de la force de travail des sujets libres pour toutes sortes d'usages allant de travaux d'intérêt collectif (réparation des digues et des routes) à des travaux bénéficiant essentiellement à l'oligarchie (corvée dans les champs aurifères de l'oligarchie régnante, projets industriels, récolte des gommés et du caoutchouc ; Campbell, 1988). La symbolique du *fanompoana* consistait aussi à matérialiser le lien d'obligation des « libres » vis-à-vis du souverain et à affirmer le statut des « libres », distinct de celui des esclaves (*andevo*), non soumis aux *fanompoana* (Raison-Jourde, 1978). Mais dès la première moitié du XIXe siècle émergeait également une fiscalité basée sur des collectes de numéraire avec des objectifs ciblés. Dès le règne d'Andrianampoinimerina se développait par exemple le *vola amidy basy* (« argent pour acheter des fusils ») qui frappait les propriétaires d'esclaves. Un impôt personnel en numéraire était aussi exigé dans les provinces centrales d'administration directe. L'impôt du *variraiventy isan-aina* (« grain d'argent individuel »), capitation annuelle versée par les sujets libres, enfants et adultes, lors du *fandroana* ainsi qu'une série de taxes en numéraire, tels que les droits d'enregistrement des circoncisions et des mariages pesaient sur les Malgaches (Julien, 1909 : 192 et ss.). La capitation *isan-*

---

<sup>42</sup> Les provinces « du dehors », c'est-à-dire, hors Imerina. Ce terme désignait les provinces assujetties à l'autorité d'Antananarivo.

*aina*, bien que d'un montant assez faible (1/720<sup>e</sup> de piastre) pouvait être difficile à verser dans une société faiblement monétarisée. Des usuriers avançaient le numéraire aux familles, qui se trouvaient parfois en état de surendettement avancé (Ralaikoa, 1986 : 28). Même dans des régions périphériques comme la province d'Anorontsangana (côte Nord-Ouest de Madagascar), les habitants étaient assujettis à l'*isan-aina*. Dans les ressources fiscales provinciales (*tanindrana*), comme celle d'Anorontsangana (Nord-Ouest), la capitation constituait cependant un revenu minime par rapport aux recettes douanières, qui constituaient environ les deux tiers des collectes fiscales<sup>43</sup>.

À côté de ces ressources fiscales adossées au socle agraire du Royaume, la relation de l'État au commerce extérieur restait secondaire mais néanmoins vitale, dans la mesure où elle permettait à Antananarivo de s'assurer des ressources en numéraire, indispensables pour acheter des produits manufacturés d'importation, en particulier des armes et des produits de luxe. Par ailleurs, la maîtrise des liens avec l'extérieur, intimement liée à la genèse de l'État depuis 1817, était un point essentiel de sa souveraineté sur les littoraux (Sanchez, 2015a). Dans un contexte d'expansion économique du monde atlantique et d'accélération des échanges mondiaux, les équilibres politiques étaient fragilisés du fait d'une extraversion de moins en moins contrôlée. L'oligarchie Andafiavaratra<sup>44</sup> parvint à instaurer un contrôle à la fois sur l'appareil d'État et sur une bonne partie des réseaux économiques de Madagascar. La fortune des Premiers Ministres *hova* se confondait avec le budget du Royaume (Raison-Jourde, 1991 : 155 et ss.).

Les faiblesses structurelles de l'économie malgache étaient nombreuses. Malgré l'amorce d'une structure administrative formée sur le modèle européen dès les années 1820, l'État malgache n'avait pas développé une fiscalité organisée de manière bureaucratique ni un véritable budget de l'État. Mais une centralisation des questions financières liées aux différentes fiscalités fut sans doute pensée dès le règne de Rasoherina (1863-1868) et une ébauche de « ministère des finances » élaborée dans les années 1880<sup>45</sup>.

Pourtant, les affaires douanières semblent n'avoir pas été directement pensées comme reliées directement à la politique fiscale de l'État. À la lecture des différents codes de lois publiés sous la monarchie, on s'étonne en effet de ne voir pratiquement aucune mention du système douanier, alors que la fiscalité, les corvées et les amendes sont largement évoquées<sup>46</sup>. La nature profondément continentale et agraire du royaume de Madagascar, dont le cœur était l'Imerina peut donner quelques éléments de réponse à cette étonnante absence, les sujets libres du Royaume étant peu concernés par les édits concernant l'administration des ports.

L'économie malgache était en déficit chronique de devise ; l'État malgache n'était pas en mesure de battre monnaie et malgré des tentatives de contrôle du bon aloi des monnaies et des poids, il ne parvint jamais à fonder une politique monétaire bien établie. Cela rendait le pays particulièrement vulnérable à la spéculation, à la corruption et aux fraudes sur les devises. Ainsi la fameuse « affaire des piastres mexicaines » révéla en 1894 un important trafic de monnaie de mauvais aloi, écoulée sur le marché intérieur par des agents économiques européens qui avaient partie liée avec l'oligarchie

---

<sup>43</sup> ARM, Série Royale, IIIcc provinces, Rakotovao 13hr à Rainilaiarivony, 17 asorotany 1886.

<sup>44</sup> La dynastie *hova* d'Ilafy Tsimiamboholahy (aussi appelée Andafiavaratra du nom du palais ministériel dans la Haute-Ville d'Antananarivo) fut à la tête de l'État merina au XIXe siècle : Rainiharo (1832-1852), Rainivoninahitriniony (1852-1864), Rainilaiarivony (1864-1895) furent les premiers ministres des reines successives du Royaume de Madagascar.

<sup>45</sup> Archives Nationales de Madagascar, Archives Royales, série EE, « Momba ny vola ».

<sup>46</sup> Code de Ranavalona 1<sup>ère</sup> 1828 ; code des 101 articles 1868 ; instructions aux *Sakaizambohitra* 1878 ; code des 305 articles 1881.

malgache (Campbell, 2005 : 291). La présence de fausse monnaie coupée était structurelle, attestée par la récurrence des lois réprimant le faux-monnayage dans les différents codes malgaches.

Autre faiblesse, le commerce extérieur malgache n'était que partiellement contrôlé par l'État. Au-delà du fait qu'une bonne partie des côtes malgaches, notamment sur la façade occidentale échappait au contrôle du Royaume de Madagascar, les douanes qui étaient censées contrôler les transactions de marchandises effectuaient un contrôle peu efficace sur les flux (Sanchez, 2015a). Rejoignant dans son organisation administrative le système fiscal agraire, les représentants de l'État qui étaient affectés dans les principaux ports malgaches, n'étaient pas rémunérés de manière fixe par l'État mais jouissaient de parts sur les droits perçus au profit du trésor (Illustration IV.1).

Radama II tenta pendant son court règne de libéraliser totalement le commerce extérieur en abolissant toute barrière douanière. Son assassinat au cours du coup d'Etat de mai 1863 vint mettre un terme à cette tentative libérale qui mettait en péril l'oligarchie fonctionnaire qui tirait grand profit de la ferme des douanes (Jacob, 1996 : 44 ; Delval, 1972 : 464). La situation douanière de Madagascar reprit dès les accords anglo-malgaches (1865) et franco-malgaches (1868) son organisation antérieure. Ce système d'affermage favorisait une corruption chronique qui a été largement décrite par les contemporains. Ainsi dès les années 1860, un visiteur français chargé d'une mission économique dans l'Est pouvait décrire en ces mots la fraude régnant dans les ports malgaches :

*« Il suffit de leur donner une somme un peu supérieure à celle qu'ils recevraient en partage pour leur faire fermer yeux ; de grandes quantités de marchandises entrent ainsi par contrebande, en payant un droit très faible »<sup>47</sup>*

Dans les années 1890, la situation était toujours la même et les douaniers avaient toujours la réputation d'être facilement corruptibles. En dépit d'une interdiction inscrite dans les codes de loi<sup>48</sup>, les officiers chargés du service des douanes étaient souvent eux-mêmes directement engagés dans des opérations de commerce avec des traitants européens, jouaient souvent le rôle de courtiers, et pouvaient orchestrer de véritables manœuvres pour évincer des concurrents dans leurs secteurs administratifs. Par ailleurs, leurs notations administratives étant liées à l'activité de leurs douanes, certains douaniers offraient des rabais sur les taxes légales en échange de pots de vin afin d'inciter des traitants à s'installer dans leurs circonscriptions. Ce genre d'arrangements assurait bien sûr d'importantes plus-values aux traitants européens, indiens et zanzibari qui commerçaient à Madagascar (Foucart, 1894 : 97). Il favorisait le maintien de l'oligarchie de fonctionnaires, dont le plus éminent membre était le Premier Ministre lui-même, à la tête d'un système qui a souvent été qualifié de kleptocratique.

Aussi imparfait que pouvait être ce système douanier, il remplissait tout de même les caisses de l'État en numéraire, tout en limitant la pénétration commerciale étrangère.

### ***IC - Le déclin de l'autonomie financière de l'État***

À l'issue de la guerre franco-malgache de 1883-1885, l'État royal est considérablement affaibli. Il est paradoxalement renforcé dans sa souveraineté sur l'ensemble de l'île, puisque la France le reconnaît dans le traité Miot-Patrimonio de 1885 de manière implicite comme souverain sur l'espace insulaire, excepté le territoire de Diego-Suarez et les îles satellites. Mais cette reconnaissance est en retour synonyme d'immixtion française du fait de l'instauration d'un réseau de résidents français lié au

---

<sup>47</sup> « Rapport de M. Coignet, Ingénieur » (Richemont, 1867, p. 307).

<sup>48</sup> Art.36 du code des 305 articles (1881).

ministère des Affaires étrangères, basés dans les principales villes de Madagascar et censés contrôler les rapports de Madagascar avec l'étranger. Enfin et surtout, l'État malgache sous protectorat français s'enfonce dans une crise de l'endettement. Celle-ci est due en partie à l'extorsion par la France d'indemnités, à hauteur de 10 millions de francs<sup>49</sup>. Pour payer cette somme, l'État malgache s'endette à hauteur de 15 millions de francs auprès d'une grande banque française, le Comptoir National d'Escompte de Paris, qui au titre du remboursement de l'emprunt, obtient la ferme des six plus grosses douanes malgaches (Illustration IV.2).

Au cours des années 1880 et au début des années 1890, la situation financière de Madagascar est donc difficile, car les ressources douanières, principale source de devises de l'État, sont accaparées à la source par les créanciers français. La spirale de l'endettement vient affaiblir l'État et favorise les investisseurs étrangers (Jacob, 1996 : 102). Les détenteurs du pouvoir malgache, manquant des devises apportées par les taxes sur le commerce extérieur vont dévier les ressources de l'État sur la population et la production intérieure. Pour faire accroître les ressources de l'État, le *fanompoana* est étendu dans une optique purement mercantile. Les Andafiavaratra, dont le Premier Ministre Rainilaiarivony, sont les principaux bénéficiaires de l'extension des corvées, en usent pour des usages privés. Les fruits du travail sur les concessions ou les collectes de produits bruts, une fois directement exportés par les membres de l'oligarchie compensait la perte des devises. La situation fut très dure non seulement en Imerina, mais aussi dans les provinces *tanindrana*, où des terres étaient attribuées à des proches du Premier Ministre et la population soumise au *fanompoana* dans les plantations et les mines. De véritables systèmes concessionnaires y étaient mis en place, fonctionnant aussi grâce à une main-d'œuvre servile abondante, issue des guerres de conquêtes merina dans les provinces ou parfois d'achats d'esclaves importés d'Afrique de l'Est (Boyer-Rossol, 2015). La famille du Premier Ministre elle-même participait à la traite des produits bruts, des bœufs également, court-circuitant parfois le système douanier. Le Premier Ministre en personne, ainsi que de grands commis de l'État comme Rainandriamampandry, possédaient d'importantes plantations de canne et de café et des troupeaux de bovins dans la région de Tamatave, activités destinées à l'exportation. Certaines plantations, comme l'exploitation sucrière de Mahasoà (province de Tamatave) fonctionnaient grâce à une main-d'œuvre carcérale ou corvéable. Le sucre vendu à l'export produisait d'importants revenus (près de 12 000 piastres par an dans les années 1880) qui grossissaient directement la fortune personnelle de Rainilaiarivony (Esoavelomandroso, 1979 : 162-172).

Le durcissement de la fiscalité et du *fanompoana* à la fin du XIXe siècle vise essentiellement à compenser les pertes économiques dues à la perte de vitesse du commerce international (grande dépression) et à l'accaparement des taxes douanières par les Français. L'incapacité du Royaume de Madagascar à canaliser l'expansion économique et politique européenne est visible dès les traités des années 1860 avec les Européens, et devient manifeste à partir de 1883. Dans les années 1820, le Royaume de Radama avait réussi à conserver une certaine marge de manœuvre économique, arrivant à imposer des taxes sur le commerce malgré les réticences des représentants français et anglais<sup>50</sup>. En 1829, en 1845 et jusqu'au règne de Radama II, les gouvernements malgaches avait su « doser » l'extraversion de l'économie, par des taxes sur le commerce extérieur, mais aussi par une nette faveur pour les paiements en numéraire et au besoin par la force (1845). Cela permettait de cumuler des devises, mais aussi de protéger la production industrielle malgache, en particulier textile, nettement moins compétitive que la production européenne et américaine. Avec la pénétration économique et l'endettement de l'État, l'oligarchie perdit peu à peu le contrôle du commerce extérieur et fut obligée de se métamorphoser en un groupe privatisant les ressorts tributaires de la royauté et les ressources publiques à son profit.

---

<sup>49</sup> Somme officiellement destinée à indemniser les héritiers Laborde, et d'autres traitants français dont les biens avaient été saisis par le Royaume.

<sup>50</sup> Voir le *Journal de Robert Lyall*, Tananarive, Imp. Off., 1954, 249 p.

Illustration IV.1  
Officiers du Royaume de Madagascar (1873)



Officiers hovas.

Source : Von Jedina, *Voyage de la frégate autrichienne l'Héligoland...*, Paris, M. Dreyfous, 1878.

Note : la mode malgache de l'époque, hybride, mêlant habits d'importation européenne et *lambahoany*.

Illustration IV.2  
La douane de Majunga (circa 1886-1889)



Source : AMAE, Série P – Afrique, A009309, cliché A. Pinard.

Note : le panneau « douane », écrit en français, marque la mainmise du CNEP sur les revenus du commerce extérieur malgache, et donc l'affaiblissement économique du Royaume de Madagascar.



## II.- Un État colonial prédateur : commerce extérieur, production intérieure et fiscalité

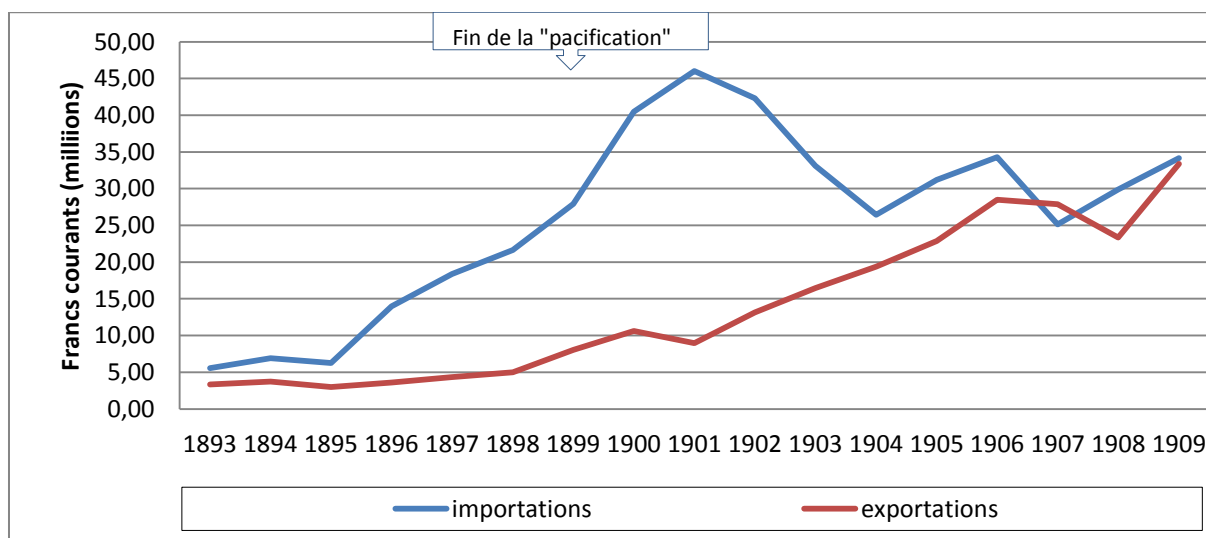
### IIA - Le « big bang » socio-économique de la conquête

La déroute du Royaume de Madagascar pendant la seconde guerre franco-malgache (1895), quasiment sans combats, s'explique largement, aux côtés de raisons idéologiques liées à la perte de sacralité de la royauté, par l'affaiblissement structurel de l'Etat malgache au cours du second XIXe s. Après la conquête française, les structures économiques évoluèrent rapidement, sous le coup du « big bang » socio-économique que constituèrent les abolitions quasi simultanées de l'esclavage (27 septembre 1896) et du système politico-économique aristocratique (17 avril 1897). Ces dispositions ébranlèrent l'édifice économique du pays et bouleversèrent les structures sociopolitiques longuement mises en place au cours du XIXe siècle (Rantoandro, 1997). À tel point qu'un certain nombre de fonctionnaires coloniaux émirent de sérieuses critiques sur le bien-fondé de ces réformes. Deux ans après la révolution sociale causée par la conquête, certains administrateurs déploraient ainsi la catastrophe sociale qui en avait découlé :

*« La multiplicité des prescriptions réglementaires (...) qui ont fait en deux ans l'œuvre d'un siècle en France, a complètement troublé les esprits. Nous régnons actuellement sur une société émietlée et sur une population affolée »<sup>51</sup>*

La révolte des Menalamba et sa dure répression lors de la « pacification » avait également ruiné une bonne partie du pays, interrompant le bon déroulement du calendrier des cultures et occasionnant de graves crises de subsistances, dont le bilan humain n'a pas encore été clairement établi (Paillard, 1971).

**Graphique IV.1**  
**Importations et exportations de Madagascar (1895-1911)**



Sources : JOM, *Statistiques générales de Madagascar et dépendances*, 1905-1911 ; compilation de l'auteur

<sup>51</sup> ANOM Madagascar 2D39, Carnet : Rapport sur la pénétration du 4<sup>ème</sup> territoire militaire, dossier C, p.45-46, chap. situation pol., 1898-1899.

Malgré cette crise sociale sans précédent, si l'on suit les relevés douaniers du ministère des Affaires étrangères et du Gouvernement général de Madagascar, on constate que la valeur des échanges extérieurs de Madagascar s'accroît de manière quasi exponentielle après 1895 (Graphique IV.1). Les raisons de cette progression sont à chercher dans la franchise de taxe consentie en faveur des importations de la métropole et dans les investissements relativement importants consentis par le gouvernement français qui ont entraîné une forte hausse de la consommation. Si la tendance exprimée par ces chiffres est signifiante, il faut cependant relativiser son ampleur. Le système douanier plus régulièrement consigné et mieux maîtrisé par l'État nous permet d'avoir accès à des données plus précises que sur la période royale. Les chiffres que nous avons ne sont que le reflet de ce que contrôlait le Gouvernement Général, et nous n'avons pour l'instant que relativement peu de données sur le commerce extérieur malgache avant les années 1885<sup>52</sup>. Les statistiques coloniales doivent être elles aussi prises avec des pincettes, car une tradition de manipulation du chiffre pouvait amener des fonctionnaires à augmenter ou minorer certaines données pour des motifs politiques ou de carrière.

### ***IIB - Les enjeux coloniaux de « l'assimilation douanière »***

Pendant la courte période du protectorat d'Hippolyte Laroche (déc. 1895- sept. 1896), les anciennes dispositions douanières du Royaume de Madagascar (10% à l'entrée et à la sortie) furent d'abord maintenues. Le Comptoir National d'Escompte conserva la tutelle sur plusieurs ports, au titre du remboursement de la dette malgache.

Avec le décret d'annexion du 6 août 1896, une réforme majeure fut actée : les douanes passèrent directement sous le contrôle du Gouvernement Général et le commerce avec la France et ses colonies furent affranchies de toute taxe. La colonie continua cependant, au titre de la continuité de l'État, à rembourser le Comptoir National d'Escompte de Paris. Ironie de l'histoire, les contribuables malgaches continuèrent, après la conquête française et jusque dans les années 1900, à rembourser aux banques métropolitaines les indemnités extorquées par la France au Royaume en 1885 ! La charge de 10% *ad valorem* qui frappait toutes les importations ne frappa désormais que les produits venus de provenances non métropolitaines. En 1897, suivant l'avancée des troupes françaises lors de la « pacification », 26 ports furent dotés de postes de douanes et ouverts au commerce international<sup>53</sup>.

Assez rapidement cependant, le nombre des ports disposant d'un receveur des douanes fut limité à dix : Diego-Suarez, Vohémar, Sainte-Marie, Tamatave, Vatomandry, Mananjary, Fort-Dauphin, Nosy-Be, Majunga et Nosy Be<sup>54</sup>. La géographie commerciale de l'île fut affectée, puisque certains anciens postes disparurent complètement, et les hiérarchies entre les villes furent bouleversées, en particulier du fait de l'extraordinaire montée en puissance de Tamatave, principale porte d'entrée de l'île. Ce n'est qu'à partir de 1897 que le Gouvernement Général put contrôler efficacement la majeure partie des interfaces maritimes malgaches, même si l'immense littoral, notamment de l'Ouest, laissaient de nombreux interstices aux boutres et goélettes qui pratiquaient toutes sortes de commerce dans ces régions périphériques (Sanchez, 2007). À une date aussi avancée que 1907,

---

<sup>52</sup> Les tentatives de l'historiographie d'établir un tableau d'ensemble du commerce extérieur de la Grande Île sont pour l'instant au stade d'ébauche (Campbell, 2005).

<sup>53</sup> Il s'agissait de Diego-Suarez, Loky, Vohémar, Maroantsetra, Fénériver, Sainte-Marie, Tamatave, Andevoranto, Vatomandry, Mahanoro, Mananjary, Vangaindrano, Farafangana et Fort-Dauphin sur la côte est ; Hell-Ville et Ambanoro à Nosy Be, Ampasimena (baie d'Ampasindava), Andranosamonta, Nosy Lava, Maevarano, Ambenja (Mahajamba), Majunga, Marovoay, Soalala, Manombo et Nosy Ve sur la côte occidentale. cf *Journal Officiel de Madagascar*, 22 juin 1897, p.603 et ss.

<sup>54</sup> JOM, arrêté du 22 août 1897.

devant la prégnance de la contrebande, l'autorité centrale se voyait encore obligée de rappeler, par des circulaires, l'interdiction du commerce maritime en dehors des ports dotés de douanes<sup>55</sup> !

La conquête française n'était pas inéluctablement synonyme de protectionnisme économique. Dans plusieurs colonies de l'empire français, notamment en Afrique de l'Ouest, des accords de libre-échange liaient la France et la Grande-Bretagne, et le régime de la liberté commerciale était en vigueur (Bonin, 2001 : 147). Pour Madagascar, le gouvernement français pencha, dans un premier temps, plutôt pour le protectorat. Mais le scandale causé par la catastrophique expédition de Madagascar, attisé par les députés réunionnais et les lobbies industriels, était tel que l'opinion métropolitaine réclamait une réparation compensant la perte des 6 000 appelés du contingent et supplétifs sur les 15 000 envoyés à Madagascar<sup>56</sup>. L'option de l'annexion fut donc finalement choisie. La question du régime douanier de Madagascar fut une des questions centrales discutées à l'Assemblée Nationale en 1896. Certains députés comme Gaston Doumergue ne manquèrent pas d'émettre de sérieuses objections au choix de l'annexion. Sa conséquence économique était redoutée, car le choix de faire de Madagascar une colonie assimilée économiquement était coûteuse car peu productive et essentiellement vouée à absorber des productions industrielles françaises<sup>57</sup>. Le gouvernement Méline (1896-1898) fit en définitive voter à l'Assemblée Nationale la loi du 16 avril 1897, établissant les nouvelles règles douanières de Madagascar. On ne s'étonne pas que ces lois protectionnistes furent portées par un président du Conseil ardent défenseur de l'agriculture métropolitaine, mais aussi député des Vosges, région réputée pour son active industrie textile (Mager, 1897), avide de débouchés coloniaux, qui produisait alors près de la moitié des exportations textiles françaises (Marseille, 2005) ! Le gouvernement Méline parvint donc avec succès à faire de Madagascar un marché protégé, procurant d'importants avantages aux exportations des industries métropolitaines, en premier lieu textiles<sup>58</sup>. Comme le redoutaient les libéraux, le choix du gouvernement favorisait les exportations de marchandises vers la colonie tout en maintenant une forte taxation sur les articles malgaches exportés vers la métropole, suivant la politique protectionniste en vigueur en métropole. En effet, certains produits comme le sucre ou les produits dérivés de la production bovine pouvaient entrer en concurrence avec la production métropolitaine ou d'autres colonies. Cette situation, dans laquelle la nouvelle colonie ne représentait qu'un débouché pour la métropole, suscita rapidement l'amertume de la nouvelle oligarchie coloniale de la Grande Île, composée essentiellement de concessionnaires désirant exporter des produits tropicaux en métropole. Les investisseurs qui avaient milité pour l'annexion de la Grande Île voyaient leurs productions durement taxées à l'entrée en métropole. Les importateurs métropolitains de produits coloniaux, en particulier marseillais, s'opposèrent également à ces règlements, défavorables à leurs investissements coloniaux et à l'importation à faible coût des produits tropicaux dont ils avaient besoin (Koerner, 1994 ; Lambert, 2000). À Madagascar même, l'application du régime douanier métropolitain de 1892 était considérée comme injuste. Elle était dénoncée péjorativement dans les journaux comme un « semi pacte colonial » qui ne profitait aucunement à la production malgache. En effet, les taxes sur les produits des colonies françaises ne jouissaient que d'un abattement de 50% par rapport aux denrées tropicales des colonies étrangères, ce qui était insuffisant pour rendre compétitives les exportations malgaches. Selon les lobbies de planteurs, la métropole ne voyait en

---

<sup>55</sup> Archives Nationales de Madagascar, Série Navigation Maritime, dossier 11, circ. du 23 mars 1907.

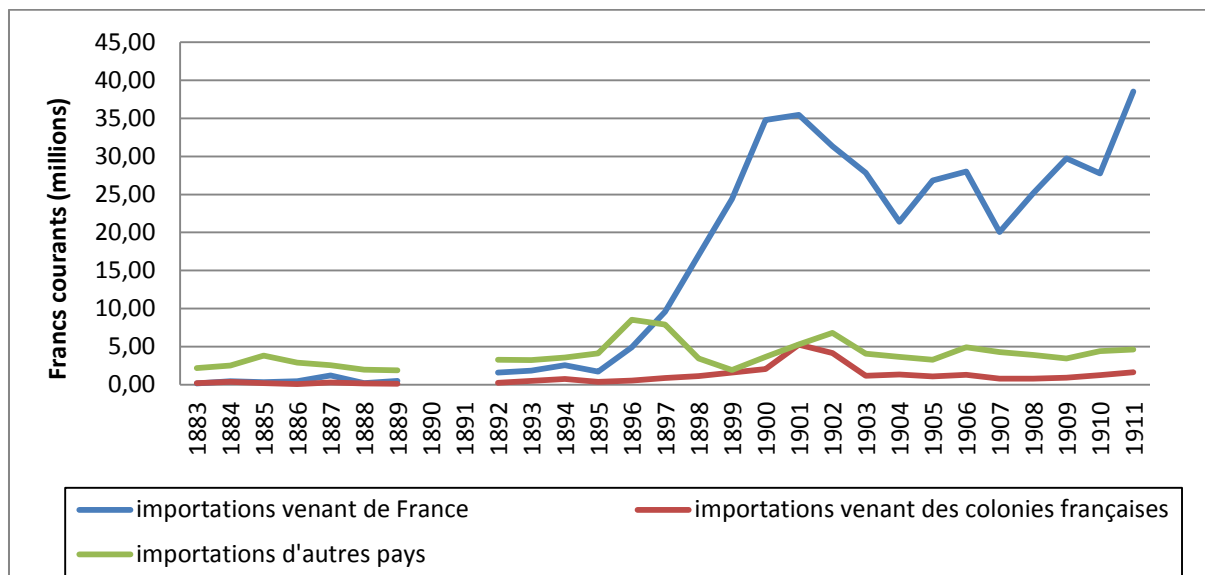
<sup>56</sup> L'aphorisme d'un essayiste de l'époque : « Il y a eu de l'enthousiasme pour aller là-bas, mais il y en a eu bien davantage pour revenir » manifeste bien le désastre de la montée de Majunga à Antananarivo, qui coûta la vie à des milliers d'hommes du corps expéditionnaire. Cf. Docteur Jean Lémure, *Madagascar. L'Expédition au point de vue médical et hygiénique*, Paris, Baillière, 1896, p.22.

<sup>57</sup> Voir « Approbation de la loi déclarant Madagascar et les îles qui en dépendent colonie française », in *JORF, Débats parlementaires.*, séances des jeudi 18 et samedi 20 juin 1896.

<sup>58</sup> La loi protectionniste « Méline » du 11 janv. 1892 fut appliquée dans la colonie en 1897. *JOM*, 22 juin 1897, p.605.

Madagascar « qu'un débouché à accaparer »<sup>59</sup>. Comme le résumait l'inspecteur des colonies Xavier Loisy : il s'agissait en effet de « *tarifs d'exception en faveur de la métropole, et non plus en faveur de la colonie* » (Loisy, 1914). La conséquence de ce choix pesa sur le budget de l'État colonial, qui ne pouvait dès lors plus compter sur l'apport des taxes sur le commerce extérieur pour consolider son budget.

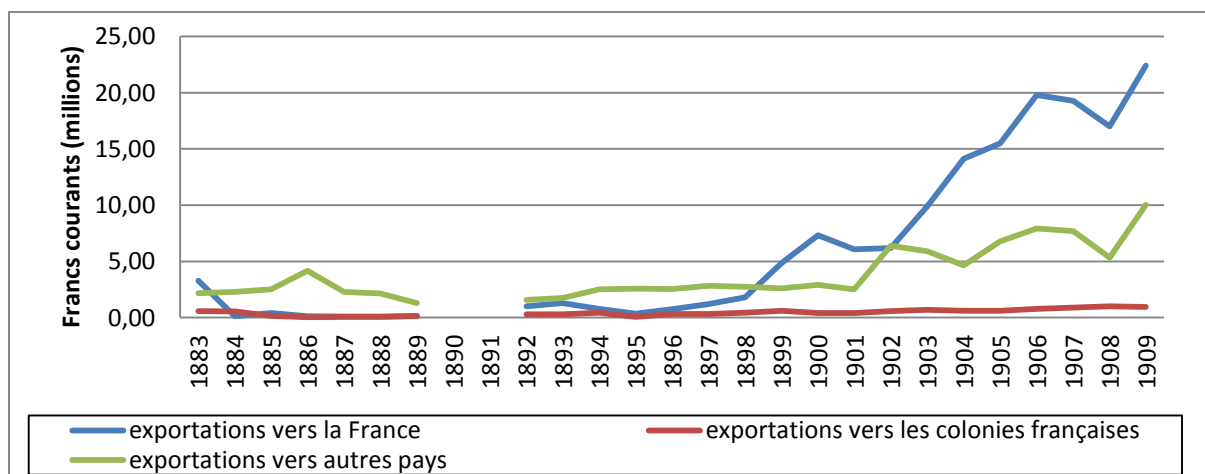
**Graphique IV.2**  
**Origine des importations de Madagascar (1883-1911)**



Sources : JOM, *Statistiques générales de Madagascar et dépendances*, 1905-1911 ; compilation de l'auteur.

Note : Données manquantes pour 1890 et 1891 ; les données de 1883 à 1895 émanent de la résidence de France à Madagascar et doivent donc être considérées avec prudence (chiffres des seuls ports disposant de résidents français)

**Graphique IV.3**  
**Destination des exportations de Madagascar (1883-1911)**

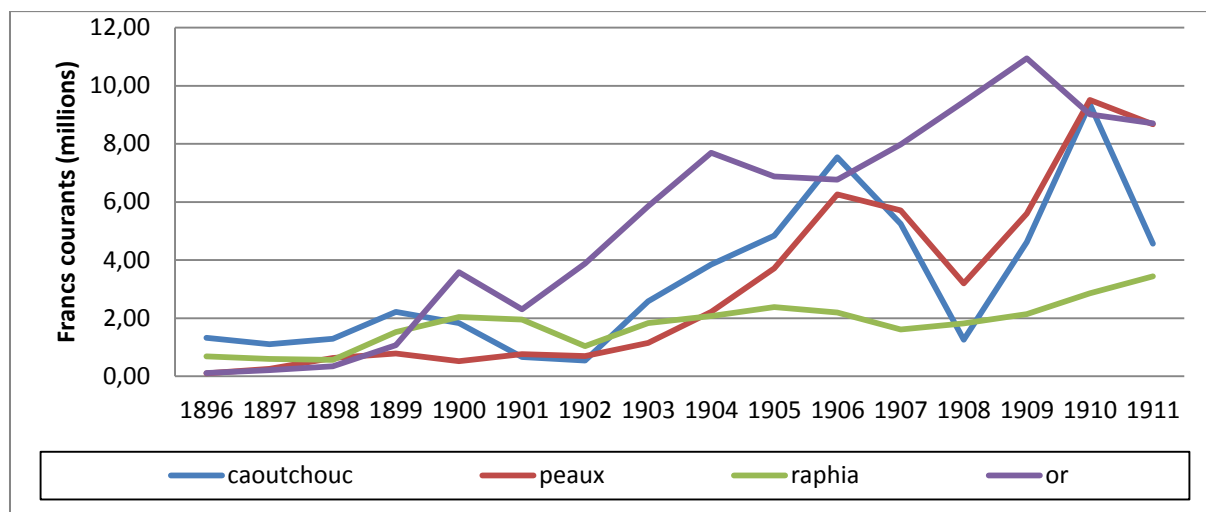


Sources : JOM, *Statistiques générales de Madagascar et dépendances*, 1905-1911 ; compilation de l'auteur.

Note : Données manquantes pour 1890 et 1891 ; les données de 1883 à 1895 émanent de la résidence de France à Madagascar et doivent donc être considérées avec prudence (chiffres des seuls ports disposant de résidents français)

<sup>59</sup> Le Progrès de Madagascar, 05 juin 1909.

**Graphique IV.4**  
**Principaux produits d'exportation de Madagascar (1896-1911)**



Sources : JOM, *Statistiques générales de Madagascar et dépendances*, 1905-1911 ; compilation de l'auteur.

### ***IIC - Madagascar, marché français à marche forcée***

Mécaniquement, à compter de 1897, le commerce fut donc largement dominé par les importations de produits français (Graphiques IV.1, 2 et 3). La situation était non seulement favorisée par la législation, mais aussi par les investissements inhérents à la conquête et la mise en valeur coloniale du territoire, entreprises par le gouvernement général de Madagascar. La construction du chemin de fer Tananarive-Tamatave, l'aménagement des ports, les constructions de route, la mécanisation de certaines concessions et l'introduction d'objets manufacturés alimentant la communauté européenne grandissante faisaient exploser la demande et grimper en conséquence le taux des importations françaises. En 1897-1898, les exportations étaient, quant à elles, ralenties par la situation politique troublée de la révolte des Menalamba en Imerina, cœur démographique et économique de Madagascar, et celle des Sakalava dans le Nord (Ellis, 1998). Par ailleurs, l'abolition de l'esclavage décidée brutalement et l'interdiction des monnaies coupées avaient profondément affecté les structures productives et les équilibres socio-économiques, en particulier en Imerina (Ralaikoa, 1995 ; André, 1899 ; Jacob, 1997). Il fallut attendre la fin des années 1900 pour que la balance commerciale de Madagascar retrouve un certain équilibre (Graphique IV.1).

Entre temps, les importations françaises s'étaient imposées dans l'île. Dans ce domaine, la France plafonnait autour de 31% avant l'annexion (Graphiques IV.2). Le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Allemagne se partageaient les deux tiers du marché. À partir de 1896-1898, la France s'empara du commerce malgache en surtaxant habilement les produits de fabrication allemande, américaine et anglaise. Elle parvint à limiter la pénétration commerciale gujarati et chinoise en mettant en place des permis de séjours et des patentes spécifiques aux tarifs prohibitifs<sup>60</sup>. Le but avoué était de stimuler les négociants français au détriment des étrangers (Gallieni, 1900 : 360). La franchise pour les marchandises françaises et les permis de séjour expliquent l'effondrement des importations étrangères sur la période 1896-1902, pendant laquelle 75% des marchandises arrivaient de France, et marginalement des colonies françaises (7%). La situation monopolistique s'accrut pendant la période 1903-1911. Désormais, seulement 12% des importations provenaient des autres puissances

<sup>60</sup> JOM, Arrêté du 3 novembre 1896 sur les permis de séjour ; Arrêté du 26 juil. 1897 sur les patentes.

industrielles. L'industrie française inonda le marché malgache de tissus et d'articles manufacturés qui étaient affranchis de toute taxe (Graphiques IV.2 et 3).

Le système douanier, amendé d'exceptions par les décrets du 28 juillet 1897, affectait de nombreux articles, mais visait en priorité les entrées de tissus, premier article d'importation (en valeur). Une batterie de taxes ciblait spécifiquement les cotonnades les plus en faveur sur les foires malgaches. Les textiles étrangers fins et haut de gamme –domaine dans lequel l'industrie française excellait et n'avait pas à craindre de concurrence - étaient pratiquement affranchis de taxes. En revanche les cotonnades d'entrée de gamme, du type *merikani*, si populaires dans le Sud-Ouest de l'océan Indien étaient surtaxées<sup>61</sup>. Le décret du 31 mai 1898 renforçait encore le monopole des manufactures françaises sur le marché malgache en faisant passer la taxe sur les textiles étrangers d'entrée de gamme à un tarif exorbitant de 77 francs les 100 kg<sup>62</sup>. Il fallut tout l'effort de l'administration pour évincer les textiles américains d'un marché qui les prisait énormément. Les textiles étrangers ne pouvaient plus être concurrentiels face aux tissus français. Les taxes pesant sur ces textiles étaient plus fortes qu'en métropole même, ce qui produisit une hausse des prix du textile sur les marchés car la production française ne parvenait pas à satisfaire la demande. Cependant par un habile contournement, des négociants français et allemands importaient des tissus américains ou anglais à bas coût en métropole, les dédouanaient, puis les introduisaient en franchise à Madagascar. Cette opération restait rentable car les frais de transport étaient largement amortis par la franchise de taxes. La publicité de ce procédé conduisit à une prise de conscience des failles du système mercantiliste mis en place, qui en définitive ne profitait ni à l'industrie française, ni au budget de la colonie (Loisy, 1914 : 201). Les cotonnades constituaient le principal poste de dépense en numéraire des consommateurs malgaches et on imagine aisément la difficulté qu'occasionnèrent sur le coût de la vie ces hausses des prix dues aux manipulations douanières, dans un contexte de pénurie de numéraire et de pressurisation fiscale.

La situation n'était pas la même du point de vue des exportations. Si la part de la France y était importante - à hauteur de 29 % dans les années 1880 - la position de monopole est moins nette que dans les importations au cours de la période 1896-1902. La France était certes la première destination des produits malgaches, mais 42% des produits étaient encore exportés vers la Grande-Bretagne et l'Allemagne, qui conservaient de grandes maisons de commerce dans le pays. Sur la période 1903-1911, la part de la France augmenta et atteignit son apogée, plafonnant seulement du fait de la vigueur de la consommation allemande et les législations douanières restrictives en métropole. La proportion des denrées malgaches destinées aux marchés non métropolitains se maintint malgré tout à environ 30% (Graphiques IV.3).

Dans le domaine des exportations, l'Allemagne gardait un poids considérable grâce aux réseaux de traitants des compagnies O'swald et DOAG. L'industrie allemande était en pleine croissance et consommait d'énormes quantités de produits coloniaux, notamment des plantes tanniques, des oléagineux, des latex, des gommes et des peaux. À Madagascar, comme ailleurs en Afrique subsaharienne, les compagnies allemandes étaient très actives non seulement dans leurs colonies, mais dans les territoires des autres puissances. Dans certaines, comme dans la colonie française du Dahomey (Bénin actuel), le commerce d'exportation était en 1910 encore tourné à plus de 70% vers l'étranger, et en premier lieu vers l'Allemagne. Dans la colonie britannique de la Gold Coast, les exportations vers l'Allemagne couvraient plus de 50% des exportations à la même époque. À Madagascar, malgré l'installation des mesures protectionnistes coloniales et des frontières, le commerce, pour les exportations, continua à fonctionner à peu près comme avant, en s'appuyant sur les mêmes réseaux marchands (Harding, 2001). Les compagnies continuèrent leurs opérations en

---

<sup>61</sup> « Décret portant fixation des exceptions au tarif général des douanes », in *JOM*, n°131, 14 août.

<sup>62</sup> *JOM*, n°257, 4 juin 1897, p. 1942.

diversifiant leurs activités, en participant au commerce des produits français, afin d'entrer en bon rapport. Ainsi, la O'swald et la DOAG continuèrent comme auparavant leur activité de traite, en substituant leurs achats avec des produits français plutôt qu'allemands, autant qu'il leur était possible : des cotonnades de Rouen, des Vosges, du Nord et de Lyon. Les alcools allemands étaient remplacés par des vins français.

L'expansion des compagnies allemandes souffrit peu des lois protectionnistes imposées par les Français, dans la mesure où elles importaient essentiellement des produits non allemands, ou des types de produits (machines) qui n'étaient pas ou peu produits en France. La métropole s'était assurée que Madagascar consommerait des produits français, mais leur distribution échappait en grande partie aux commerçants nationaux ! Avec la loi du 5 août 1913, les groupes de pression coloniaux parvinrent à faire réviser les rapports commerciaux entre la France et Madagascar. Les produits malgaches bénéficièrent dès lors d'une réduction de taxe à leur arrivée en France, ce qui favorisa les exportations et donc la production malgache.

### ***IID - Une fiscalité de crise, essentiellement agraire***

Dès sa naissance, et suivant les principes protectionnistes en vogue depuis les débuts de la Grande Dépression (1873-1896), le dispositif qui avait réglé le développement de la colonie de Madagascar avait été celui de l'autonomie budgétaire, garantie pour la métropole de ne pas avoir à soutenir la charge d'une colonie dispendieuse. La colonie devait s'autofinancer. La franchise sur l'importation des produits français occasionnait pourtant une véritable perte pour le budget du Gouvernement Général de Madagascar, qui devait s'assurer des entrées fiscales suffisantes pour rémunérer le personnel, pourvoir aux dépenses des différents budgets et assurer le remboursement des emprunts passés auprès d'organismes métropolitains. Entre 1896 et 1900, du fait de la faible monétarisation de l'île, la taxation sur les exportations aurait pu assurer un important revenu, puisque la plupart des ports étaient contrôlés (Graphique IV.2). Les principales exportations de Madagascar à l'époque étaient des produits bruts, sans valeur ajoutée. La valeur totale de certaines exportations (comme l'or, le caoutchouc, les peaux et le raphia) prises en charge par des compagnies concessionnaires, excédait le million de francs (Graphique IV.4). Les exportations d'or en particulier atteignaient 10 millions de francs en 1909, sans que l'État ne profite de cette extraction très rémunératrice pour les compagnies concessionnaires. L'absence de taxes sur ces exportations occasionnait un véritable manque à gagner pour la colonie, qui ne pouvait dans ces conditions que se rabattre sur d'autres ressources pour remplir ses caisses.

Aux lendemains de la conquête et devant l'impossibilité d'imposer les populations et le commerce dans toute l'île, les autorités françaises décidèrent de maintenir le système du *fanompoana* en instaurant une durée légale de travail obligatoire et en l'associant à de petites compensations financières<sup>63</sup>. Ce système ne faisait que perpétuer sous un autre nom les principes du *fanompoana*, l'ancien « service royal » ou « corvée » que les individus libres devaient à leur souverain. De ce point de vue, la fiscalité coloniale était en grande partie héritière de l'État royal (Fremigacci, 1993). Le régime des prestations de travail permit ainsi au gouvernement de mobiliser des contribuables incapables de réunir le numéraire nécessaire pour s'acquitter d'éventuels impôts. La réalisation d'infrastructures et le portage entre 1896 et 1901 furent donc largement pris en charge par les habitants eux-mêmes. Ainsi que pouvait l'affirmer Gallieni : « On doit [aux prestations], le relèvement rapide de ce pays »<sup>64</sup>. À partir de 1901, suivant la doctrine de « l'impôt moralisateur »,

---

<sup>63</sup> La durée légale des prestations pouvait, selon les besoins, s'élever jusqu'à 50 jours par an, à 9 heures maximum par jour. Seuls les hommes étaient concernés. Une indemnité de 0,2 francs par jour était allouée. *JOM*, « arrêté au sujet des prestations des indigènes », 6 nov. 1896.

<sup>64</sup> *JOM*, supp. Com., « Instructions relatives à la suppression de la prestation indigène », 17 janv. 1901.

les prestations furent abolies et la « taxe personnelle » fut renforcée pour remédier à sa disparition<sup>65</sup>. Le développement de la taxe personnelle (capitation), la répression contre le vagabondage, étaient censés promouvoir le salariat dans les villes et les concessions, et développer la monétarisation de l'économie. Le taux d'imposition variait selon les régions, en fonction de leur développement économique. La capitation s'élevait à 30 francs à Antananarivo et à 10 francs dans le Menabe et le Sud-Est. L'État étendit et unifia progressivement l'impôt en numéraire à l'ensemble de l'île au milieu des années 1900.

Mais l'objectif colonial de fonder un modèle fiscal intégralement monétarisé fut rapidement déçu. Dans les provinces, l'impôt rentrait mal, non seulement car la population n'était pas recensée avec précision mais aussi car l'impôt s'avérait souvent trop élevé par rapport aux capacités financières des contribuables, ce qu'avaient relevé de nombreux agents de l'administration, comme le général Pennequin. Entre 1900 et 1903, il fallait environ un mois de travail à un salarié tananarivien pour payer la capitation ; dans les provinces les plus pauvres, trois à quatre mois de travail étaient nécessaires pour amasser le numéraire demandé par l'administration. Dans le monde rural, l'obligation de réunir du numéraire boostait la collecte de produits bruts destinés à l'exportation, qui enrichissait par contre-coup les compagnies d'exportations coloniales. Cela engendrait un phénomène d'évitement fiscal qui causait des migrations régionales non négligeables (Jacob, 1987). Même dans les riches régions de l'Imerina, les paysans avaient du mal à réunir les sommes réclamées par les percepteurs de l'administration indigène. Pragmatiquement, le gouvernement décida de revenir à une solution intermédiaire, en recourant à de nouvelles prestations de travaux, censés profiter à la collectivité de l'institution du *fokonolona*<sup>66</sup>. Dès 1902, les habitants de l'Imerina devaient accomplir les travaux collectifs dans ce cadre. La disposition fut ensuite progressivement étendue à l'ensemble des régions de l'île. En 1905, suite à des détournements bénéficiant à certains colons, les corvées de *fokonolona* furent encadrées. Tous les Malgaches de statut indigène assujettis à la taxe personnelle devaient s'acquitter des « corvées de *fokonolona* ». La durée des prestations variait selon les années. Elle était déterminée par le Gouvernement Général après consultation des chefs de Provinces. En pratique les prestations ne devaient pas dépasser 8 jours de travail par an pour des périodes ne pouvant excéder 4 jours consécutifs<sup>67</sup>. Rapidement les urbains et les groupes aisés parvinrent à racheter leurs prestations en numéraire. Cela allait dans le sens de la politique de monétarisation et d'extension du salariat dans la société malgache que poursuivait le Gouvernement.

La question qui demeure est celle de la redistributivité du système fiscal. En somme, peut-on dire que l'impôt au début de la période coloniale est une contribution au bien public ? À l'examen des budgets de la colonie entre 1897 et 1910 (Graphiques IV.5 et 6), on observe que les recettes dépassent structurellement les dépenses. Les surplus engrangés par l'État sont en fait dus à l'apport d'emprunts passés par la colonie pour la construction des infrastructures dédiées au désenclavement régional (chemin de fer et routes).

Dans la structure des recettes de l'État, la part des taxes sur le commerce extérieur reste minime dans cette répartition, du fait du pacte colonial. En revanche, on remarque que la part des taxes pesant directement sur les Malgaches va s'accroissant. La taxe personnelle devient à partir de 1901 la première source budgétaire, comptant pour pratiquement 50% des revenus de l'État (emprunts exclus). D'autres impôts comme la taxe sur les rizières, sur les maisons et sur les animaux viennent par ailleurs alourdir la charge fiscale pesant sur les ruraux.

---

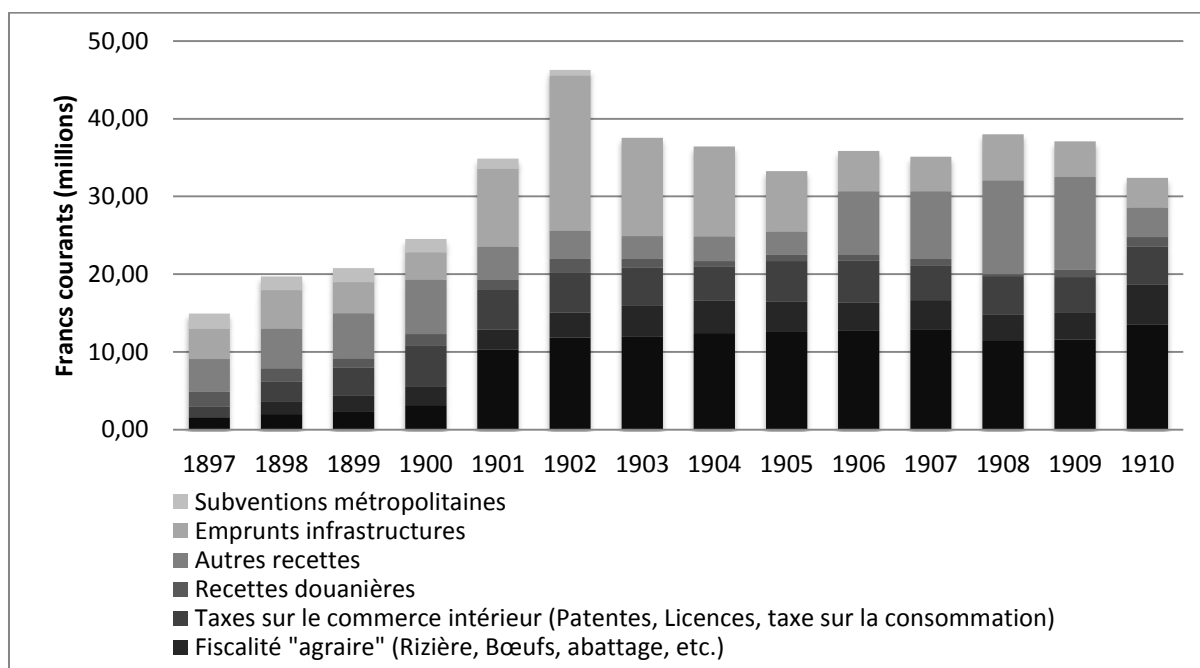
<sup>65</sup> JOM, « arrêté du 31 décembre 1900, supprimant le régime des prestations et portant augmentation de la taxe personnelle ».

<sup>66</sup> À l'origine porteur d'une identité lignagère, le *fokonolona* devint un synonyme de collectivité villageoise dans un territoire *fokontany*, à partir du décret du 9 mars 1902 (Condominas, 1961).

<sup>67</sup> JOM, « arrêté du 6 mars 1907 ».

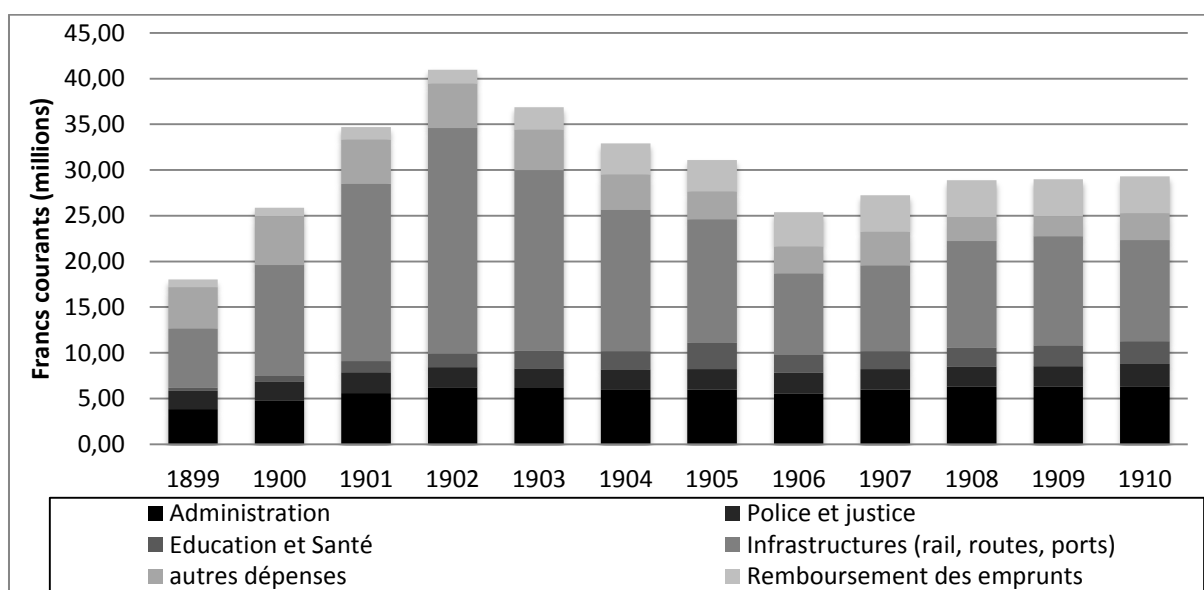


**Graphique IV.5**  
**Principales sources budgétaires de Madagascar (1898-1910)**



Sources : JOM, *Statistiques générales de Madagascar*, 1905-1909, Comptes définitifs des recettes et des dépenses, 1901-1910 ; compilation de l'auteur.

**Graphique IV.6**  
**Principales dépenses budgétaires de Madagascar (1899-1910)**



Sources : JOM, *Statistiques générales de Madagascar*, 1905-1907, Comptes définitifs des recettes et des dépenses, 1901-1910 ; compilation de l'auteur.

Les deux principaux postes de dépense de l'État sont le développement des infrastructures (chemin de fer, routes, télégraphe, etc.) et la rémunération des fonctionnaires français. Les chemins de fer et les routes, sont largement financés sur emprunt, donc en définitive à la charge des Malgaches. Les dépenses scolaires et hospitalières sont faibles tandis que le remboursement des différents emprunts passés dès la « Pacification » pour la construction du Chemin de Fer Tananarive-Tamatave grève une partie du budget des dépenses.

La pression fiscale pesant sur les contribuables (taxe personnelle, taxe sur les rizières, taxe sur les bœufs et sur la consommation) est donc très forte. Était-elle plus ou moins forte qu'avant la conquête ? Il semble que la réponse varie selon les régions. Certaines provinces, comme le Betsileo connurent une multiplication par 30 de la capitation entre 1896 et 1905 (Jacob, 1987). Dans d'autres, la pression semble avoir baissé relativement. Ajoutons à cela la pérennité du *fanompoana* qui prélevait de nombreuses journées de travail aux paysans, ce qui pouvait se révéler dramatique en période de récolte (Rajaonah et Sanchez, 2016). Il serait intéressant de déterminer l'évolution du temps de travail par individu dévolu à l'État entre la période royale et la période coloniale. La monétarisation de l'économie rend cette comparaison difficile, mais cela permettrait de bien saisir comment fut ressentie l'évolution par les foyers malgaches. En règle générale, la structure des recettes et des dépenses nous montre comment le développement des infrastructures de Madagascar et l'entretien de l'administration se fit uniquement avec les ressources, en numéraire ou en bras, des Malgaches, essentiellement ruraux, sans recours à des prélèvements sur le commerce extérieur.

## Conclusion

Au début du XXe siècle, l'économie malgache apparaît en pleine mutation et singulièrement scindée. Elle opère sa transition entre un modèle non marchand, tributaire et symbolique, et un système de valeur fondé sur le monétaire et l'échange marchand. L'extraversion de l'économie est favorisée à outrance, dans une optique antilibérale, par la conquête française et on assiste à un essor inédit du commerce extérieur (multiplié par 3 en valeur entre 1898 et 1911). Mais cette intégration économique dans un système économique impérial profite essentiellement au secteur industriel métropolitain et au secteur extractif, monopolisé par des entrepreneurs français (or, caoutchouc, etc.). L'essentiel de la production reste pourtant orientée vers l'autoconsommation rurale. Le quasi-monopole de la France, assorti d'une franchise presque totale de taxes sur le commerce extérieur, crée une situation inédite : le budget de l'État colonial doit fonctionner en quasi autarcie, dans une société peu monétarisée. Devant l'impossibilité de taxer le commerce extérieur, l'État renforce la fiscalité sur la production et le commerce intérieur. Le recours de l'État colonial au régime des prestations, pourtant opposé en théorie à l'idéologie du développement promue par Gallieni, est pragmatique et répond à l'interdiction par la métropole de taxer le commerce extérieur.

Le paradoxe de Madagascar au début de l'époque coloniale est de conserver une partie des cadres de l'ancien État agraire précolonial, en les vidant de leurs symboliques sacrées et tributaires, tout en pratiquant de manière agressive une ouverture de l'économie aux marchés impériaux.

Cette situation n'est pas sans produire des effets pervers qui rappellent d'autres périodes de l'histoire de Madagascar. Il est tentant de mettre en relation la politique économique des débuts de la colonisation, frappée par le diktat de l'autonomie budgétaire et coincée dans le carcan des relations colonie-métropole, avec la situation d'autarcie prévalant pendant les périodes récurrentes d'isolement au XIXe s. Les périodes d'autarcie, généralement dues aux conflits avec les Européens (règne de Ranavalona Ière ; conflits franco-malgaches dans les années 1880) voient se mettre en place des dynamiques semblables : repli de l'État sur sa base agraire, usage étendu et massif du *fanompoana*, enrichissement des oligarchies prédatrices, etc. L'impossibilité pour l'État de tirer des revenus du commerce extérieur le conduit à ponctionner la production et le commerce intérieurs, occasionnant une baisse du niveau de vie des collectivités locales.

Pour clore ce chapitre, il est également tentant d'émettre l'hypothèse que l'étranglement fiscal de l'État malgache contemporain, dû en grande partie à une très faible imposition des sociétés et des filières d'extraction (voir Naudet et Rua, chapitre 3 dans cet ouvrage), plonge ses racines dans des pratiques anciennes des oligarchies entrepreneuriales et politiques, en particulier à l'époque coloniale. Il ne s'agit pas donc de culturaliser les difficultés économiques contemporaines, mais bien

au contraire de les historiciser. De ce point de vue, il est fort probable que l'économie politique malgache ne puisse s'envisager sans examiner sérieusement sa genèse, aux périodes royales et coloniales.

## Références

- ANDRE Ed. C., 1899, *De la condition de l'esclave dans la société malgache avant l'occupation française et de l'abolition de l'esclavage*, Paris, A. Rousseau, 276 p.
- BOISSARIE (Lt.), 1898, « Le pays Sihanaka ou cercle d'Ambatondrazaka : Aperçu historique », *Notes, Reconnaissances et Explorations*, vol.4, p. 1044-1051
- BONIN Hubert, 2001, « Des négociants français à l'assaut des places fortes commerciales britanniques : CFAO et SCOA en Afrique occidentale anglaise puis anglophone », in Bonin H. & Cahen M. (dir.), *Négoce blanc en Afrique noire...*, Paris, SFHOM, Alterna, 422 p.
- BOYER-ROSSOL Klara, 2015, *Entre les deux rives du canal de Mozambique : Histoire et Mémoires des Makoa de l'Ouest de Madagascar. XIXe-XXe siècles*, thèse de doctorat, Univ. Paris Diderot.
- CAMPBELL Gwyn, 1988, « Gold Mining and the French Takeover of Madagascar, 1883-1914 », *African Economic History*, 17, p. 98-126.
- CAMPBELL Gwyn, 1988, « Slavery and *fanompoana*: the Structure of Forced Labour in Imerina (Madagascar) , 1790-1861», *Journal of African History*, 29, p. 463-486.
- CAMPBELL Gwyn, « The structure of trade in Madagascar, 1750-1910 », *The International Journal of African Historical Studies*, n°26 (1), p. 111-148.
- CAMPBELL Gwyn, 2005, *An Economic History of Imperial Madagascar, 1750-1895. The Rise and Fall of an Island Empire*, Cambridge, Cambridge University Press, 413 p.
- CATAT Louis, 1895, *Voyage à Madagascar*, Paris, Hachette, 436 p.
- CONDOMINAS Georges, 1961, *Fokon'olona et collectivités rurales en Imerina*, Paris, Orstom, 265 p.
- COQUERY-VIDROVITCH Catherine, 1998, « Le régime fiscal dans les colonies françaises, 1900-1960 », in *La France et l'Outre-mer. Un siècle de relations monétaires et financières*, Paris, CHEFF, p. 109-127.
- ELLIS Stephen, 1998, *L'insurrection des Menalamba : une révolte à Madagascar (1895-1898)*, Paris, Karthala, Antananarivo, 282 p.
- ESOAVELOMANDROSO Manassé, 1979, *La province maritime orientale du « royaume de Madagascar » à la fin du XIXe siècle (1882-1895)*, Antananarivo, Impr. FTM, 432 p.
- FOUCART Georges, 1894, *Le commerce et la colonisation à Madagascar*, Paris, Challamel, 381 p.
- FREMIGACCI Jean, 1993, « L'État colonial français, du discours mythique aux réalités (1880-1940) », in *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°32-33, p. 27-35.
- FREMIGACCI Jean, 2014, « Les prestations avant 1914... » in Fremigacci J., *État, économie et société coloniale à Madagascar (fin XIXe siècle -1940)*, Paris, Karthala, p. 147-171.
- FREMIGACCI Jean, 2014, *État, économie et société coloniale à Madagascar (fin XIXe siècle -1940)*, Paris, Karthala, 616 p.
- GALLIENI Joseph-Simon, 1900, *Rapport d'ensemble sur la pacification, l'organisation et la colonisation de Madagascar (octobre 1896 à mars 1899)*, Paris, H. Ch.-Lavauzelle, 628 p.

- HARDING Leonhard, 2001, « 'À la pêche dans l'eau des autres' : les sociétés de négoce allemandes en Afrique noire au tournant du XXe siècle », in Bonin H. & Cahen M. (dir.), *Négoce blanc en Afrique noire...*, Paris, SFHOM, Alterna, p. 255-268.
- JACOB Guy, 1987, « Gallieni et 'l'impôt moralisateur' à Madagascar. Théorie, pratiques et conséquences (1901-1905) », *Revue française d'histoire d'Outre-mer*, vol.74, n°277, p. 431-473.
- JACOB Guy, 1977, « Influences occidentales en Imerina et déséquilibres socio-économiques avant la conquête française », *Omalysy Anio*, 5-6, p. 223-231.
- JACOB Guy, 1989, « La révolution industrielle et l'Imerina au 19ème siècle ou l'impossible transfert », *OmalysyAnio*, n°29-32, p. 225-235.
- JACOB Guy, 1996, *La France et Madagascar de 1880 à 1894. Aux origines d'une conquête coloniale*, thèse d'Etat en histoire, Paris IV, 1001 p.
- JULIEN Gustave, 1909, *Institutions politiques et sociales de Madagascar*, Guilmoto, Paris, 2 vol., 644p. et 375 p.
- LAMBERT Olivier, 2000, *Marseille et Madagascar, Histoire d'une aventure outre-mer (1840-1976)*, Marseille, Ch. de comm. et d'ind. Marseille-Provence, 473 p.
- LOISY Michel, 1914, *Madagascar, étude économique*, Paris, Challamel, 307 p.
- Mager Henri, 1897, *Rapport adressé aux Chambres de commerce de Rouen et des Vosges*, Rouen, Lapiere, 2 vol., 135 & 86 p.
- MARSEILLE Jacques, 2005, *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*. Paris, Albin Michel, 638 p.
- NATIVEL Didier, 2004, « Le renouveau de l'écriture de l'histoire de Madagascar : des érudits de l'époque coloniale aux historiens d'OmalysyAnio (années 1950-années 1990) » in Awenengo S., Barthélémy P., Tshimanga C. (dir.), *Écrire l'histoire de l'Afrique autrement ?*, Cahier « Afrique noire », n°22, p. 103-127.
- NAUDET Jean-David, RUA Linda, 2018, « Madagascar : la spirale de l'échec public », chapitre 3 dans cet ouvrage.
- PAILLARD Yvan-Georges, 1971, « Problèmes de pacification et d'organisation de l'Imerina en 1896 », *Annales de l'université de Madagascar*, n°12, p. 27-91.
- PAILLARD Yvan-Georges, 1991, « D'un protectorat fantôme au fantôme d'un protectorat... », *Omalysy Anio* n°33-36, p. 559-583.
- PRESTHOLDT Jeremy, 2008, *Domesticating The World. African Consumerism And the Genealogies of Globalization*, Berkeley, University of California Press, 273 p.
- RAISON Jean-Pierre., 1984, *Les Hautes Terres de Madagascar et leurs confins occidentaux. Enracinement et mobilité des sociétés rurales*, Paris, ORSTOM/Karthala, 2 vol. : 661 p. + 613 p.
- RAISON-JOURDE Françoise, 1991, *Bible et pouvoir à Madagascar au XIXe siècle, Invention d'une identité chrétienne et construction de l'État*, Paris, Karthala, 840 p.
- RAISON-JOURDE Françoise, 1978, « Le travail et l'échange dans les discours d'Andrianampoinimerina... », in Cartier M., *Le travail et ses représentations*, Paris, Éd. des archives contemporaines, p. 225-273.
- RALAIKOA Albert, 1995, « Aspects monétaires de la mainmise coloniale à Madagascar » *OmalysyAnio*, n°37-38, p. 199-206.
- RALAIKOA Albert, 1986, *Pression fiscale et appauvrissement chronique sur les Hautes Terres Centrales malgaches*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle (dir. C. Coquery-Vidrovitch), Univ. Paris 7, 284 p.

- RANDRIANJA Solofo, ELLIS Stephen, 2009, *Madagascar: A Short History*, Chicago, Chicago Press, 316 p.
- RANTOANDRO Gabriel, 1997, « Après l'abolition de l'esclavage à Madagascar, le devenir immédiat des esclaves émancipés », in Rakoto I., *L'esclavage à Madagascar. Aspects historiques et résurgences contemporaines*, actes du colloque international sur l'esclavage, Institut de Civilisation-Musée d'art et d'archéologie, Antananarivo, p. 273-290.
- RICHEMONT, 1867, *Documents sur la compagnie de Madagascar : précédés d'une notice historique*, Paris, Challamel, 430 p.
- SANCHEZ Samuel F. (avec RAJAONAH Faranirina), 2016, « De l'engagisme au salariat dans le Sud-Ouest de l'océan Indien. La colonie de plantation de Nosy Be, Madagascar (1840-1960) », in Guerassimoff É. & Mande I. (dir.), *Le travail colonial. Engagés et autres travailleurs migrants dans les empires 1850-1950*, Paris, Riveneuve, p. 245-282.
- SANCHEZ Samuel F., 2015a, « L'État et les matières premières à Madagascar. Éléments historiques sur le contrôle du commerce extérieur par l'État (XIXe-XXe s.) », *Afrique Contemporaine*, n°251, p. 157-166.
- SANCHEZ Samuel F., 2007, « Navigation et gens de mer dans le canal de Mozambique : Le boutre dans les activités maritimes de Nosy Be et de l'ouest de Madagascar au XIXe siècle », in Nativel D. & Rajaonah F. (dir.), *Madagascar et l'Afrique, entre identité insulaire et appartenance historique*, Paris, Karthala, p. 103-136.
- SANCHEZ Samuel F., 2015b, « État marchand et État agraire dans l'océan Indien occidental : le sultanat de Zanzibar et le royaume de Madagascar au XIXe siècle », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°128, p. 37-57.
- SANCHEZ Samuel F., 2013, *Le long XIXe siècle de Nosy Be et de la baie d'Amipasindava (Nord-Ouest de Madagascar). Dynamiques malgaches et mondialisations dans un comptoir du Sud-Ouest de l'océan Indien*, thèse de l'université Paris Diderot (dir. F. Rajaonah), 775 p.
- VALLIER (Lt.), 1898, « Le pays Bezanozano ou cercle de Moramanga : Étude historique », *Notes, Reconnaissances et Explorations*, vol.4, p. 1590-1607.